



Demandeurs  
d'emploi /  
Bénéficiaires  
du RSA

1 FORMATION  
=  
1 EMPLOI

TRAVAILLEZ DANS LE SECTEUR  
**SANITAIRE ET SOCIAL**

*La Région Île-de-France accompagne  
les bénéficiaires du RSA,  
les demandeuses et demandeurs  
d'emploi dans leur insertion  
professionnelle pour les métiers  
des secteurs de la santé et  
du social : infirmier, masseur-  
kinésithérapeute, auxiliaire de  
puériculture, aide-soignant,  
éducateur spécialisé, assistant  
de service social, éducateur  
de jeunes enfants...*

Écoute  
**Soins**  
Engagement  
Responsabilités  
**Contacts**  
Accompagnement...

# UN CHOIX POUR L'AVENIR

---

**UN DIPLÔME D'ETAT = UN MÉTIER**

---

**DES DÉBOUCHÉS DANS  
DES SECTEURS D'ACTIVITÉ VARIÉS**

---

**DES RESPONSABILITÉS**

---

**DES MÉTIERS Tournés VERS  
LES AUTRES**

---

POUR QUI ?

---

DES FORMATIONS  
ACCESSIBLES  
AVEC OU SANS LE BAC.

---

DES FORMATIONS  
JUSQU'AU NIVEAU  
MASTER, ACCESSIBLES  
AUX DEMANDEUSES  
ET DEMANDEURS  
D'EMPLOI SUIVIS PAR  
PÔLE EMPLOI OU LES  
BÉNÉFICIAIRES DU RSA.

---

# COMMENT

## ENTRER EN FORMATION ?



Plus de cent centres de formation répartis dans toute l'Île-de-France proposent ces formations ouvertes sur concours. Les épreuves de sélection sont organisées par chaque centre.

**Bon à savoir** Certains centres de formation sanitaire proposent des rentrées en janvier/février.

Vous pouvez suivre ces formations en apprentissage.  
+ **D'INFORMATIONS** sur le site [formation-en-cfa.iledefrance.fr](http://formation-en-cfa.iledefrance.fr)

# COMBIEN

## COÛTE LA FORMATION ?



Cela dépend des formations et du type de public :

\* **Pour les personnes inscrites dans une agence Pôle emploi** depuis au moins 3 mois avant la rentrée, la Région participe au financement de la formation.

Renseignez-vous auprès des écoles des possibilités de prise en charge financière.

+ **D'INFORMATIONS** : s'adresser à votre conseiller Pôle emploi ou à votre conseiller d'insertion.

\* **Pour les aides-soignants et auxiliaires de puériculture : l'Aide individuelle à la formation (AIF) « réussite concours »**

La Région Ile-de-France et Pôle emploi s'associent pour assurer la gratuité des formations pour les demanduses et demandeurs d'emploi franciliens.

Renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle emploi pour savoir si vous pouvez bénéficier de l'AIF « réussite concours ».

# QUELLES AIDES

## PENDANT LA FORMATION ?



Vous êtes {  
\* demandeuse / demandeur d'emploi non indemnisé.  
\* demandeuse / demandeur d'emploi percevant l'Allocation de solidarité spécifique (ASS).  
\* bénéficiaire du RSA socle majoré.

Une bourse régionale peut vous être attribuée sur critères sociaux. Les demandes de bourse se font lors de chaque rentrée sur le site [www.iledefrance.fr/fss](http://www.iledefrance.fr/fss)

**Bon à savoir** Si vous n'êtes pas indemnisé par Pôle emploi à l'entrée en formation ou si votre indemnisation s'achève en cours de formation, vous pouvez faire une demande de rémunération de stagiaire de la formation professionnelle. Adressez-vous à votre centre de formation.

# INFORMATIONS PRATIQUES

**01 53 85 73 84**

centre d'appels dédié  
à votre disposition  
tous les jours sauf les mardis  
et vendredis après-midi.



**[www.iledefrance.fr/fss](http://www.iledefrance.fr/fss)**

Site d'information et  
d'inscription pour obtenir  
une bourse régionale.



**[fss@iledefrance.fr](mailto:fss@iledefrance.fr)**

**[www.lesmetiers.net](http://www.lesmetiers.net)**

Tous les métiers et les formations  
initiales en Île-de-France.



**[www.cripp-idf.fr](http://www.cripp-idf.fr)**

Actualités des formations  
sanitaires.

**[www.orientation-pour-tous.fr](http://www.orientation-pour-tous.fr)**

Information et orientation sur  
les métiers et les formations.

**[www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr](http://www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr)**

Fiches métiers du secteur sanitaire  
et social les coordonnées  
des écoles.



**Région Île-de-France**

Unité Société

Direction du développement social,  
de la santé et de la démocratie régionale  
35, boulevard des invalides - 75007 Paris  
Tél. : 01 53 85 53 85 / [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)